

EDITORIAL

Le vendredi 28 juin 1996, en fin de journée, un incendie d'un ampleur considérable, a ravagé totalement le bâtiment 01 du Centre de Fontenay-aux-Roses.

Je vous rappelle que, depuis le départ de Mme Beau, Henri Métivier, Assistant du Directeur de l'IPSN, dont le bureau se trouvait dans ce bâtiment, a repris toutes les tâches de secrétaire de rédaction, combinées avec celles de Vice-Président du Comité de Rédaction. Tout était donc à craindre. Certains ont tout perdu, c'est le cas de notre Présidente, d'autres furent plus chanceux, et c'est notre cas. En effet, le bureau d'Henri Métivier n'a pas brûlé, c'est-à-dire que la revue n'a pas souffert de cet incendie puisque tout a été récupéré. Si ce n'est que faute de savoir si les ordinateurs avaient survécu, il restait à reconstituer quelques lettres types, ce qui fut fait rapidement, puisque tout était doublé ou presque sur le portable de notre Vice-Président, portable qu'il avait heureusement près de lui. La revue ne souffrira donc d'aucun retard dû à cet incendie.

Je profite de cette frayeur pour expliquer le fonctionnement de notre Comité, et rassurer tous les rédacteurs et lecteurs attentifs : une telle catastrophe ne peut avoir qu'une faible incidence sur notre revue.

Voyons comment vit un article envoyé au secrétariat de la SFRP : les articles arrivent au secrétariat, puis reçoivent chez Henri Métivier un numéro d'enregistrement. Un accusé de réception est envoyé aux auteurs. Dans le même temps, notre Vice-Président suggère à tous ses collègues du Comité de Rédaction, un nom de rapporteur et trois noms de lecteurs ; il envoie à chaque membre du Comité, une copie de l'article.

Si les membres du Comité sont d'accord, le texte est envoyé 8 à 10 jours après réception aux lecteurs, qui ont un mois pour donner leur avis. Ces avis sont regroupés et synthétisés par le rapporteur qui fait un rapport circonstancié et l'adresse au Comité de la revue. Viennent ensuite les éventuelles corrections – assez fréquentes –. Si les corrections à effectuer restent importantes, l'article corrigé est de nouveau soumis aux rapporteurs. Ce n'est qu'à ce moment que l'article sera ou ne sera pas accepté.

EDITORIAL

Depuis le départ de Mme Beau, une chose a changé : les articles acceptés doivent être envoyés aux Editions de Physique sous forme de disquette ou par courrier électronique, sous peine de refus. Seules les figures pourront continuer à être envoyées sur papier glacé ou par tirage sur imprimante laser, tant les logiciels de dessin sont différents et difficiles à exporter d'un système à l'autre. Ce n'est qu'à ce prix que nous avons pu négocier une baisse significative des coûts de fabrication avec les Editions de Physique, dans une période où les coûts de production de l'écrit augmentent. Cette maîtrise des coûts est une condition de survie pour notre revue, qui, nous l'espérons, continuera à vous satisfaire.

Bien sûr, le Comité de Rédaction est à votre disposition pour recevoir des questions complémentaires, vos suggestions, et bien sûr vos critiques dont il sera tenu le plus grand compte.

D. BLANC